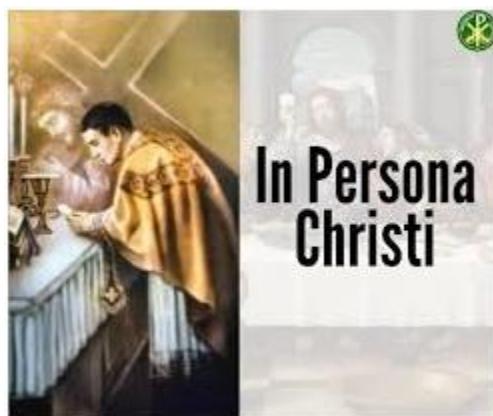


# SACREMENTS



***L'image ci-dessus montre que c'est Jésus qui agit par le prêtre***

Les sacrements sont des gestes et paroles qui confèrent la grâce. Ils sont une aide pour la vie chrétienne et ont chacun un but spécifique. Ils sont au nombre de sept. Ils ont été institués par Jésus et sont conférés par Jésus lui-même, normalement par l'intermédiaire de l'évêque, du prêtre ou du diacre. C'est Jésus lui-même, ressuscité dans la gloire, qui confère le sacrement, ce qui fait dire à l'Église, Corps du Christ, que : « *Lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise* » (1). La théologie a une expression pour indiquer cela ; elle dit que le prêtre, lorsqu'il célèbre un sacrement, agit « **in persona Christi** » « *dans la personne du Christ* ». Autrement dit, c'est le Christ lui-même qui agit par l'intermédiaire du prêtre. Les sacrements étant des actions divines, ils ont un pouvoir extraordinaire.

Si une personne ne croit pas que Jésus est Dieu, qu'il est ressuscité dans la gloire de son Père et que c'est lui qui confère les sacrements, nous ne pouvons pas comprendre qu'une telle personne demande à recevoir un sacrement. Il serait impensable qu'une personne aille demander un service à une institution en n'ayant pas foi en la personne qui lui conférera ce service.

Les sacrements sont les sacrements de la foi. Si une personne n'a pas une foi minimale en la divinité de Jésus Christ et reçoit un sacrement, cela ne produira pas de fruit. Voici ce que dit un document récent de l'Église catholique (2020) :

« Les sacrements *présupposent la foi dans un double sens: comme « accès » au mystère sacramental* : si la foi fait défaut, le sacrement n'apparaît que comme un symbole extérieur ou un rite vide, avec le risque de glisser vers un geste magique ; **et comme condition nécessaire pour que le sacrement produise subjectivement les dons qu'il contient objectivement.**

Les sacrements *manifestent* la foi du sujet et de l'Église. La célébration des sacrements est une profession de foi vécue.

La parole sacramentelle exige la réponse de la foi du croyant qui, grâce à elle, apprend et reconnaît le mystère qui se réalise dans le sacrement.

Puisque le sacrement *présuppose la foi*, il est évident que le destinataire des sacrements est membre de l'Église. Nous ne pouvons pas oublier que, par la foi et les sacrements de la foi, nous entrons en dialogue, en contact vital avec le Rédempteur, qui est assis à la droite du Père. » **(2)** ...

[Nécessité de la catéchèse]. D'après ce qui a déjà été dit, nous partons d'une double base. Premièrement, il ne peut y avoir de célébration sacramentelle sans foi. Deuxièmement, la foi personnelle est une participation à la foi ecclésiale, ... Une catéchèse appropriée doit précéder la célébration du sacrement. Dans cette catéchèse, le mystère pascal doit occuper une place prépondérante en raison de sa centralité dans la foi chrétienne. **(3)**

**(1) CONSTITUTION SUR LA SAINTE LITURGIE  
SACROSANCTUM CONCILIUM**

**(2) LA RÉCIPROCITÉ ENTRE FOI ET SACREMENTS  
DANS L'ÉCONOMIE SACRAMENTELLE no. 57**

**(3) Ibid, no. 60**